

DELIBERATION N° 76 /2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCACTION**

30 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

30 juin 2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	15	Formant la majorité des membres en exercice.
Présents	12	A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF.
Votants	15	

L’AN DEUX MIL VINGT SIX, le 8 juillet, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Madeleine **BOISANFRAY-PORQUET** - Mme Florence **BOURSIN** - Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **DUMOUCHEL** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Monsieur Jean-Sébastien **GLO** - Monsieur Jacques **LE BORGNE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** – Monsieur Rémy **PAPOZ** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Mme Véronique **CARDON** donne pouvoir à M Jean-Sébastien **GLO**, Mme Céline **HALGATTE** donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine **BOISANFRAY-PORQUET**, Monsieur Olivier **HERRNBERGER** donne pouvoir à M Michel **MARESCOT**.

FINANCEMENT DU GARAGE

Prêt Transformation Ecologique

Depuis 1989, les mandatures successivement présidées par Michel **MARESCOT**, Maire n’ont fait recours à **AUCUN EMPRUNT** et le budget communal n’a donc enregistré **AUCUNE DETTE**.

Exception fut faite mais de manière très concentrée sur le plan temporel pour un emprunt de courte durée fondée sur les recettes attendues du FCTVA (reversement de la TVA à hauteur de 16,404% des dépenses éligibles mais 2 ans après les travaux) comme résultante de l’investissement considérable engagé dans le cadre exceptionnel des travaux de confortement représentant globalement de 10 000 000€.

Cet emprunt « transitoire » fut remboursé en 2 fois sur la base des 2 versements des services de l’État dès le remboursement de la TVA préfinancée par la commune.

La commune s’est lancée à nouveau en fin de mandature précédente dans la création d’un lieu multifonctionnel culturel au Garage de la rue du Général Leclerc et situé à une des entrées principales du village jouxtant le parking des Fossés Vieux.

Pour ce faire, M le Maire a présenté ce dossier à Paris à la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) et a finalisé les pièces constitutives de ce dossier avec les dirigeants régionaux dudit établissement qui à cet égard enregistré la bonne tenue des comptes de la commune et la pleine potentialité d’un tel emprunt, tout comme le référent du Trésor Public, M **LAQUAY**.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose un Prêt de Transformation Écologique à taux fixe de 2,00%, indexé sur le taux du Livret A (soit 1,50% + 0,50% de taux d'intérêt actuariel annuel), d'un montant de 1 000 000€ sur 25 ans avec une échéance trimestrielle : plus précisément 14 962,93€ à compter de janvier 2027.

Ligne du Prêt :	Prêt Transformation Ecologique
Enveloppe Montant :	1 000 000 euros
Durée de la phase d'amortissement :	25 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,50 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire
Modalité de révision :	SR « Simple révisabilité »
Taux de progressivité de l'échéance :	0%
Condition de remboursement anticipé volontaire :	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Commission d'instruction :	0,06%
Pénalité de dédit :	1%

M le Maire présente donc cette annuité de remboursement parfaitement adaptée à notre budget puisque nous n'aurons plus après 30 années d'effacement de réseaux (Villerville fut parmi les toutes premières du Département à s'engager dans cette politique environnementale et sécuritaire) à régler une participation sur ce type de travaux qui dépassait très largement le montant de l'annuité du prêt consenti pour la réhabilitation du Garage.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTE l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt de Transformation Écologique à taux fixe de 2,00%, indexé sur le taux du Livret A (soit 1,50% + 0,50% de taux d'intérêt actuariel annuel), d'un montant de 1 000 000€ sur 25 ans avec une échéance trimestrielle : plus précisément 14 962,93€ à compter de janvier 2027 et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à procéder aux versements et aux remboursements des fonds dudit prêt.

AUTORISE monsieur le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent (avenants y compris de réaménagement).

NOTE que le remboursement du présent prêt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint, délégataire dûment habilité le représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT



